

L'an mil neuf cent vingt, le dimanche  
25 Janvier, à 9 heures et demie du matin,  
les Membres formant l'Assemblée municipale  
de d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, lieu  
ordinaire de leurs séances, sous la présidence  
de M. Erne, Maire.

Présents: M. M. Erne, Maire, Charton, Egues  
Adjoint, Dreu, Forme, Grégoire, Leroux,  
Fricheur, Courtin, Quisson, Breande,  
Crouvé, Galand, Polai's et Colin.

Absents: M. M. Couravet et Belletier excusés  
M. Crouvé est élu secrétaire.

Il donne lecture du procès verbal de  
la précédente séance, lequel est adopté  
sans observation.

Commissions ar-  
bitrales des Jeux  
à loyer.

Il est fait lecture au Conseil, du décret  
du 10 Janvier, présent mois, inséré au  
Journal Officiel du 19 du même mois,  
relatif aux modifications apportées  
aux commissions arbitrales des  
Jeux à loyer.

Cette assemblée désigne les personnes  
suivantes qui doivent concourir à la  
formation des listes définitives d'assesseurs  
des Commissions arbitrales.

1<sup>o</sup> Liste de 22 propriétaires d'immeubles à  
loyer, situés dans l'arrondissement.

M. M. Duplant Adrien, Lafont Alben, Rutard  
Jean - Farquet Henri, Olivier Alben, Ecrou Al-  
phonse, Agassant Saul, Anxière Jean, Goussard  
Henri, Barouff 3<sup>o</sup>, Forget Prosper, Souffray  
Léon, Epvoire Louis, Martin Em, Mericor-  
tellan, Binwis Louis, Girard Auguste, Goupille  
Victor, Jussanne Adolphe, Eferne Alexis,  
Saine Guillaume, Hans Daste.

2<sup>o</sup> Liste de 22 locataires non patentés.

M. M. Forme Eugène, Férolas Alphonse, Rutard  
Louis, Courtin Félix, Gaillard Alben, Benaisse Arthur,  
Soulié, Florentin Louis, Echeu Jean, Lambert Louis,  
Dismeau Armand, Bénard Saul, Ducôté Marcel.

Vaudouin Clément, Grandjean Eugène, Lourdas  
Evar, Jouve et Arthur, Escarade Albert, Du-  
pont Paul, Trignaut Hector, Faillat Hippolyte  
Mégret Emile.

3<sup>e</sup> Liste de 22 locataires patentés.

M. M. Réfère Emile, Bernard Eugène, Gond  
Fernand, Barillet Eugène, Droubay Evar,  
Gautier Evariste Louis, Yvon Abel, Cuvier  
Fernand, Verrière Eugène, Lericq Emile  
Gromet Christian, Bertrande François, Henric  
Eugène, Charlot Ferdinand, Bertin  
Arthur, Humbert Emile, Elie Charles,  
Estriérou Camille, Fortier Joseph,  
Ébreton Paul, M<sup>me</sup> Claude, M<sup>lle</sup>  
Rombau.

Sapeurs. Sompniers

M. le Maire communique au Conseil  
une lettre de M. Réfère sous-Échevane  
de la subdivision des Sapeurs Sompniers,  
par laquelle celui-ci sollicite une indem-  
nité de 4<sup>fr</sup> pour chaque homme assistant  
aux manœuvres. Demande renvoyée  
à la commission des Sompniers.

Bail

Moulin Auboise

La demande de M. Moulin est renvoyée  
à la Commission des finances.

Demande  
Allorge

M. Allorge, agent de locations, à Orsay,  
sollicite de louer, dans le but d'y installer  
un bureau en planches, une parcelle de  
terrain située Rue Elisa Desjardins sur  
la talus en bordure de la ligne de chemin  
de fer. Proposition renvoyée à l'étude  
à la commission des Travaux.

Orsay

La commission d'éclairage est chargée  
d'examiner les demandes d'élévation  
du prix du Gaz formulées par la com-  
pagnie de Salaiseau.

Après lecture faite, les Membres présents ont

T. Lohy      2<sup>e</sup> Dru      P. Lohy      L. J. Lohy  
Courbin      Buisson      E. Galand  
J. Dolac      L. J. Lohy      C. Lohy      L. Lohy  
M. Lohy      L. J. Lohy      C. Lohy      L. Lohy

# Session de Février 1920 -

## Convocation -

Le mercredi 11 février 1920.  
 Convocation du Conseil municipal à 8 heures.  
 Le dimanche 15 février, à la mairie, à 2 heures,  
 à l'effet de délibérer sur les affaires portées  
 à l'ordre du jour.

M. le Maire.  
 Em. Erne

Le dimanche 15 février, à 2 heures, du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Orsay, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Erne, Maire, pour la session de février.  
 Présents: M. M. Erne, Maire, Charles-Eugène Adjoint, Droux, Formé, Evoux, Trichoux, Couvreur, Buisson, Escande, Sellier, Courvoisier, Galand, F. Clair et Colin.  
 Absents: M. M. Cosmao et Lignier excusés.  
 M. Trichoux a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.  
 Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Bail Besin

Le Conseil approuve le bail passé entre M. le Maire et Madame Béatrice Besin et consent pour 3 années, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1919, d'un logement situé à Rue de Paris, N° 31, à l'usage de Directeur des Ecoles, pour le prix annuel de 475<sup>fr</sup>

Adjudication d'un terrain communal Rue Desjoberg, avec les modifications suivantes: La location portera sur deux terrains, sauf un em-

M. Erne, Maire, étant intéressé dans l'affaire, se retire de la salle des séances.  
 Le Conseil ratifie le procès-verbal de location d'un terrain communal, Rue Desjoberg, en date du 1<sup>er</sup> février, présent mois, avec les modifications suivantes: La location portera sur deux terrains, sauf un em-

placement réservé pour un dépôt de sable, d'environ 3<sup>m</sup>. Le Bureau devra être placé dans la partie la plus large, et ne comprendre qu'une pièce, et placé entre les deux pavillons situés Rue Eliza Desjardins.

Terrain contigu au Cimetière

Et le Conseil décide en principe, de louer à M. Joubert, le terrain contigu au Cimetière, sous déduction de la partie de terrain servant de dépôt de sable pour un loyer annuel de 130<sup>f</sup>.

Frais d'inhumation de soldats.

M. le Maire communique au Conseil, deux mémoires présentés par les Sœurs funéraires d'Orsay et concernant les frais d'inhumation des deux soldats Sabrou et Bouzon, s'élevant à 202<sup>f</sup> chacun, soit une somme totale de 404<sup>f</sup>. Et le Conseil est unanime à reconnaître que cette dépense soit à la charge, et prie M. le Maire de présenter la dite somme, sur les fonds libres en cours.

Frais d'inhumation des indigents.

M. le Maire donne en communication, au Conseil deux mémoires présentés par les Sœurs funéraires d'Orsay, l'un de 485<sup>f</sup> et l'autre de 305<sup>f</sup> soit une somme totale de 790<sup>f</sup> concernant les frais d'inhumation des indigents en 1919. Après avoir reconnu l'équité de cette dépense, le Conseil autorise M. le Maire de présenter ladite somme, sur approbation préfectorale, sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Frais de séjour de Mme Jussey à l'hôpital de Versailles

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. l'Inspecteur de l'Assistance publique, en date du 31 janvier dernier, par laquelle il l'informe que les frais de traitement, à l'hôpital de Versailles de Mme Jussey, née Joly, seront répartis par moitié, entre la Commune et le Département.

Et le Conseil est d'avis d'accepter cette

proposition et d'autoriser M. le Maire à pré-  
 lever sur les fonds libres, la somme né-  
 cessaire pour le solde de cette dépense.  
 Le Conseil est d'avis que l'art 37 du  
 Budget primitif de 1920, soit porté de 200<sup>t</sup>  
 à 600<sup>t</sup>. à titre d'allocation à la Société de  
 Sapeurs-Pompiers.

La demande d'augmentation d'allocation  
 formulée par M. Caludron, porteur de  
 dépêches, est rejetée. En municipalité de  
 sa faire une démarche auprès de l'Ad-  
 ministration des Postes, à l'effet d'aug-  
 menter la distance de la zone de la ville.

Le Conseil désire de régler les fournitures  
 de cette, Sire Henriette le Sieur, du raison  
 des circonstances spéciales dans lesquelles  
 ces achats sont faits, administrativement  
 et non commercialement, de dispenser la  
 Commune de Marché, d'Enregistrement,  
 pour le règlement d'achats faits, destinés  
 au chauffage pendant l'hiver, des écoles  
 autant que lesdits achats n'ont eu  
 aucune forme commerciale, comme  
 dans le cas présent - et dans les achats prochains.

M. Courtin, ancien cultivateur, est délé-  
 gué par le Conseil, pour dresser la  
 listelectorale des électeurs, à la Chambre  
 d'Agriculture.

M. le Maire expose au Conseil que  
 l'Indemnité des cantonnements militaires a accordé  
 aux habitants, une indemnité de 3502<sup>t</sup> 91  
 pour frais de cantonnement des Groupes  
 Que par délibération du Conseil en date du  
 13 septembre 1919 approuvée le 3 Octobre  
 suivant, le Conseil a prélevé 1576<sup>t</sup> 55  
 Que par une autre délibération  
 en date du 27 Novembre 1919  
 approuvée le 27 Décembre suivant  
 le Conseil a prélevé - - - - - 874<sup>t</sup> 82  
 Total - 2451<sup>t</sup> 37

Sadite somme de 2451<sup>34</sup> destinée à cou-  
 vrir les frais d'achat de Bois, de pétrole  
 et de paille avancés par la Commune.  
 Sa somme disponible s'élève donc à 1051<sup>54</sup>  
 tandis que celle réclamée par les ha-  
 bitants s'élève à - - - - - 1557<sup>50</sup>

Il reste donc à pourvoir à un déficit de 505<sup>96</sup>

Le Conseil

Considérant que il est équitable que les  
 habitants reçoivent l'indemnité qui leur  
 est allouée.

Est Paris.

De prélever ladite somme de 505<sup>96</sup>, sur  
 les fonds libres de l'exercice courant,  
 après approbation préfectorale.

Le Balayage des classes sera fait par  
 Mme Harrison, à raison de 70<sup>fr</sup> par mois  
 à partir du 1<sup>er</sup> février.

Balayage  
des classes.

Service médical  
gratuit

Mme Georges veuve, domiciliée à  
 Neuilly, à Courcy, est admise au  
 service médical gratuit.

Assistance  
aux femmes en  
couches.

Le Conseil donne un avis favorable aux  
 demandes suivantes.

Femme Larchis, sans ressources, ayant  
 subi une opération, devant avoir son 2<sup>e</sup> enfant  
 Admise en 1<sup>re</sup> partie

Femme Darvas, sans ressources, malade  
 devant avoir son 3<sup>e</sup> enfant Admise en 1<sup>re</sup> partie

Femme Esprit, ayant la veuve de son mari  
 à son tour, âgée de 10 ans, ses parents étant  
 décédés et le frère de celle-ci immobilisé, Admise  
 en 1<sup>re</sup> partie.

Demoiselle Hainquet fille-mère, sans  
 ressources. Admise en 1<sup>re</sup> partie.

Assistance  
aux Vieillards, in-  
firmes et incurables.

A Blanchard René, né le 16 juillet 1899, à  
 Boisseau, Seine-et-Oise, esprit faible, dans  
 l'impossibilité de se diriger, sa mère décédée  
 son père ayant un domicile inconnu admis  
 en 1<sup>re</sup> partie, avec avis favorable, pour son

admission à l'Asile départemental des Petits  
Fris.

Femme Roblot née le 5. avril 1868, atteinte  
de ramollissement cérébral, dont l'impossibilité  
absolue de gagner sa vie. Admise en 1<sup>re</sup> partie  
à la condition que la commune exerce  
un recours contre les enfants.

Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Or-  
say, les jours, mois et an ci-dessus.

en. <sup>en. Droux</sup> <sup>A. Colin</sup>  
L. Courtois <sup>Buisson</sup> <sup>Dolais</sup>  
Galand <sup>Le Courtois</sup> <sup>C. Fournier</sup>  
L. Courtois

Séance du 14 Mars 1920.

### Convocation -

Du lundi 8 Mars 1920.

Convocation du Conseil municipal, pour  
le Dimanche 14 Mars, à 9 heures, à la  
Mairie, à l'effet de désigner le 1<sup>er</sup> président  
de 1920, et de délibérer sur les affaires  
portées à l'ordre du jour.

Le Maire,

en. Droux

Le dimanche 14 Mars, à 9 heures du soir,  
le Conseil municipal s'est réuni, à la Mairie,  
lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de M. Fernand Maire.  
Présents M. Fernand Maire, Charton, Egnos Adrien  
Droux, Lumbé, Grégoire, Amar, Leroux Elicheur  
Courtois, Buisson, Sellier, Escande, Brouvé.  
Galand, Dolais, Colin.

Le Conseil étant composé, comme il est  
dit et assisté des personnes notables, qui  
convoquées, à la date du 8 Mars, présent moi

ont répondu, à l'appel de leur nom et qui sont  
M. M. Esquiéda, curé, Simon, notaire, André, docteur  
Jaupé, docteur, Saillen, Perrée, Olivier, Génétain  
Souffray, Éroque Alexis.

Après avoir entendu la lecture de l'article  
6, du testament de M. Echangé, relatif à l'élec-  
tion de la paroisse,

Procède à l'élection de la paroisse de 1920.  
Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages  
sont au nombre de Dix.

M. M. les

Chapuis Marthe née le 20 Mai 1896, à Cray.

Oriol Louise, née le 18 Mai 1897, à Cray.

Cauchon Marguerite née le 1<sup>er</sup> Oct. 1897, à Cray.

Gouet Marguerite, née le 13 Oct. 1898 à Villepue

Duchesse Andrieu, née le 8 Janvier, 1899

Carlier Émilie, née le 31 Octobre 1899, à 3 ans

Crouillet Eugénie née le 9 Novembre 1899, à 13 ans

Thoult Eugénie née le 26 Septembre 1901, à Cray

Journaux Hélène, née le 22 Oct. 1901, à Cray

Jubault Adeline née le 12 Avril 1903, à Cray.

Le dépouillement du scrutin a donné  
les résultats suivants:

1<sup>er</sup> Tour \_\_\_\_\_ 2<sup>es</sup> Tour \_\_\_\_\_ 3<sup>es</sup> Tour \_\_\_\_\_  
26 votants                      4 votants                      4 votants.

Noms	Suffrages	Noms	Suffrages	Noms	Suffrages
Carlier Émilie	20				
Chapuis Marthe	2				
Oriol Louise	2				
Crouillet Eugénie	2				

Mademoiselle Carlu Ernée  
a ayant obtenu le plus grand nombre de voix,  
a été proclamée Reine, pour l'année  
1920, et la cérémonie de son couronnement  
fixée au dimanche Neuf Mai prochain  
Et ont signé les Conseillers et les Notables.

M. Ernée P. Christy Leger P. Lelièvre  
et Druy ~~Grégoire~~ ~~Grégoire~~ ~~Grégoire~~ ~~Grégoire~~  
Pottier Courtois Bouissay J. Solais  
Galand H. Grande Le Breton Lery  
E. Fournier ~~W...~~ ~~W...~~ ~~W...~~  
Solier Languet & Ancre,  
Pouffier ~~de Lapin~~ ~~de Lapin~~ ~~de Lapin~~ ~~de Lapin~~  
Arthur Laitz ~~de Lapin~~ ~~de Lapin~~ ~~de Lapin~~ ~~de Lapin~~  
Perrin ~~de Lapin~~ ~~de Lapin~~ ~~de Lapin~~ ~~de Lapin~~

Le Conseil rentre en séance.  
Sont présents M. H. Ernée Maire, Charton-  
Égros Adjoint, Druy, Fournier, Grégoire,  
Léonard, Ernest Lichoux, Courtois, Buis-  
son, Peltier, Grande, Lervet, Galand,  
Solais et Colin.

M. Lervet est élu secrétaire, il donne  
lecture du procès verbal de la séance  
de la séance, qui est adopté sans ob-  
servations.

Electricité.

M. le Maire donne connaissance au  
Conseil d'une lettre de M. le Directeur de  
la Société d'Electricité Sud. Eclaircie  
par laquelle il fixe une ébauche de  
prix, et pour cotisation, fait interve-  
nir dans ses calculs, trois facteurs,  
le prix de base, le prix du charbon  
et celui de la main d'œuvre.

Le Conseil donne son approbation aux  
conditions d'augmentation proposées  
par la Compagnie Sud. Eclaircie.

+ et qui sont: 5 centimes  
par hectopost, rendu  
pour l'éclairage ou  
tous autres usages.  
2. Un franc par mois  
sur l'ensemble des re-  
devances actuelles de  
location et d'entretien  
de compteurs et branchements.

Gaz.

M. le Maire expose au Conseil qu'en raison des circonstances actuelles, la compagnie de Gaz ayant son siège social: 3 Avenue Constante Coquelier à Paris, élève son tarif du prix du gaz, soit 0<sup>fr</sup> 70 avec particularité, et 0<sup>fr</sup> 85 pour les établissements communaux. Le Conseil accepte les conditions d'augmentation de la dite Compagnie.

Éigne de Simours Plusieurs membres du Conseil font observer que le soir, les correspondances subissent un retard préjudiciable aux intérêts des habitants.

Pour ces motifs, le Conseil demande que le train partant de Simours, à 20<sup>h</sup> 24, soit postal, pour remplacer celui qui existait avant la guerre et qui partait vers 22 heures de Simours.

Éigne de Paris à Chartres. Etai Le Conseil municipal émet le vœu que les parapets soient placés sur les ponts du territoire de Orsay, le plus tôt possible et que les chemins qui aboutissent à ces ponts soient mis en bon état de viabilité, et notamment celui de la Butte Sainte Catherine, et celui de la Rue des 3 fermes.

2<sup>e</sup> Le Conseil demande en outre que la Compagnie de l'Etat rétablisse le rond-point qui existait dans la rue des 3 fermes, au face la propriété de Mme Haendritz, en vue de faciliter la circulation des véhicules.

Subvention Le projet de Subvention à la Compagnie Sud-Eclairière qu'il est d'éclairer Sud-Eclairière pour l'installation de l'Électricité aux quartiers de Noctagars et de Mail est renvoyé à la commission des finances.

Monnaie Le Conseil émet le vœu que la Chambre de commerce de Versailles, en raison de la pénurie de la monnaie, établisse

des coupures de 1<sup>er</sup> et 0<sup>50</sup>.  
 Secrétaire Adjoint M. Godin Secrétaire Adjoint, aura un  
 traitement mensuel de 220<sup>5</sup>  
 Indemnité M. le Maire expose au Conseil que l'In-  
 demnité pour le cantonnement tendance militaire a accordé aux habi-  
 tants des Groupes - tant une indemnité de 3502<sup>91</sup>  
 pour frais de cantonnement et  
 des Groupes.

Que la somme réclamée  
 par les habitants s'élève à 1557<sup>50</sup>  
 Reste 1945<sup>41</sup>

Que les frais d'achat de paille, de  
 pétrole, de bois, pour les Groupes, se  
 sont élevés à une somme supérieure  
 à celle portant des Groupes.

Le Conseil décide que la dite somme  
 de 1945<sup>41</sup> soit attribuée à la Commune.

Soutiens de famille  
 Classe 1920

M. le Maire fait lecture au Conseil, des de-  
 mandes des jeunes gens de la classe 1920,  
 qui ont l'intention de réclamer l'allocation  
 journalière à titre de soutien de famille.

Ernèste. Sa mère, veuve, sans ressources  
 domiciliée 13<sup>e</sup> Dubouil 16, Admis  
Jouan. Sa mère veuve, malade, sans  
 ressources, domiciliée à Chemin du Brisson 28,  
 Admis.

Ernest. Sa mère, veuve, âgée de 58 ans, sans  
 ressources, domiciliée Rue de Sèze. Admis  
Châtelain Sa mère veuve, malade,  
 sans ressources, domiciliée Rue de Sèze  
 N<sup>o</sup> 6, Admis.

Mauger. Le père travaille, ajourné de la  
 classe 1919. N'est pas soutien de famille.  
 Pris défavorable.

Herste. Aîné de 8 enfants, réfugié d'In-  
 mentières (Nord) En raison d'une allo-  
 cation mensuelle de plus de 600<sup>5</sup> que cette  
 famille reçoit à titre de réfugié, pris  
 défavorable.

Citation

Extrait de l'Ordre du régiment, N° 61 du 29 Novembre 1914.

1. Bourze Gustave Caporal Numéro Matricule 2313. Compagnie 103 du Génie.

Gradé d'un courage et d'un dévouement absolus, brave et résolu. Blessé grièvement à l'attaque du 23 Octobre 1914, alors qu'il donnait au 4<sup>e</sup> zouaves, chargé de la prise du Fort de la Meulmaison, un très précieux appui.

Assistance aux vieillards

M<sup>me</sup> Robelot née Macé, postulante refusée aux vieillards, ne pouvant être considérée comme dépourvue de ressources, au sens de l'article premier de la loi du 14 juillet 1905, et ayant des enfants en puissance de lui, venant au aide, le Conseil décide de la rayure de la liste des assistés de la commune d'Orsay.

M<sup>me</sup> Crochet-Louise Nivet Brossard, née le 26 septembre 1847 à Messy Seine-et-Oise sans ressources, habitant Orsay depuis, 54 ans, Admise en 1<sup>re</sup> partie, préservée du remboursement par M. Crochet, <sup>son gendre</sup> et une somme mensuelle de 5<sup>fr</sup>.

Assistance aux femmes en couches

M<sup>me</sup> Feignière domiciliée Rue de Nemours, sans ressources, Admise en 1<sup>re</sup> partie

M<sup>me</sup> Gessaignée Lussuis, domiciliée Rue de Paris 27, sans ressources, mariée, blonde de guerre, Admise en 1<sup>re</sup> partie.

M<sup>me</sup> Sobere née Jeannin domiciliée Rue de Versailles 17, devant avoir son 1<sup>er</sup> enfant, demande rejetée

M<sup>me</sup> Guillaud née Herloux, domiciliée Rue de Paris 65, devant avoir son 1<sup>er</sup> enfant, demande rejetée.

Est ont signé les Membres présents.

Le Maire R. Charton Luyet & Duru et Lulin  
Courtin J. Dolé Buisson & Galard  
Hécarte J. Luyet & Duru L. Gué

Séance du 24 Avril 1920.

Convocation.

Mardi 20 Avril 1920  
Convocation du Conseil municipal, pour le  
samedi 24 Avril à 8<sup>h</sup><sub>1/2</sub> du soir, à la Mairie,  
à l'effet de délibérer sur les affaires portées à  
l'ordre du jour.

Le Maire.  
E. Erne

Par un mail nousant vingt, le Samedi 24  
Avril, à 8<sup>h</sup><sub>1/2</sub> du soir, le Conseil municipal  
s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de  
ses séances, sous la présidence de M. Erne  
Maire.

Étaient présents M. M. Erne Maire, Charton  
1<sup>er</sup> adjoint, Traux, Formé, Ervoux, Lichoux  
Courtin, Buisson, Evande, Jouve, Galand  
Delouis et Colin.

Étaient absents M. M. Comar, Grégoire et  
Fellier.

M. Lichoux a été désigné, pour remplir  
les fonctions de secrétaire, puis il donne  
lecture du procès verbal de la précédente  
séance, lequel est adopté sans observation.  
Après l'exposé fait par M. le Maire, des  
difficultés que cela occasionnera auprès des  
Boulangers de la Commune, et qui sont obli-  
gés de survoir à l'exécution de son arrêté,  
en date du 14 Mars 1920, fixant le prix  
du kilo de pain à 1<sup>fr</sup>.

Le Conseil municipal.

Considérant qu'il est de son devoir, de  
défendre les intérêts de la population.  
Considérant que le régime actuel, même  
à 1<sup>fr</sup> le kilo, est beaucoup plus rémunéra-  
teur, pour les Boulangers, que le régime  
antérieur, au 15 Mars, que cela ressort

Sain

clairement des calculs ci-dessous, et qu'il y a lieu d'imposer par tous les moyens dont dispose le Conseil municipal, le prix maximum de 1<sup>fr</sup> pour le Kilô de pain pris à la Boutique.

Avant le 15 Mars dernier, le quintal de farine était vendu 36<sup>fr</sup> qui produisait 130 Kilos de pain, à 0<sup>fr</sup>50 le Kilô soit 65<sup>fr</sup> en déduisant le prix de la farine 65 - 36 = 29<sup>fr</sup> par quintal et pour une journée 29<sup>fr</sup> x 5 = 145<sup>fr</sup> représentant les frais généraux et le salaire patronal.

Après le 15 Mars, avec le nouveau régime on vend la farine 93<sup>fr</sup> le quintal avec lequel on fait 130 Kilos de pain. 1<sup>fr</sup>00 x 130 = 130<sup>fr</sup>50 si l'on déduit le prix de la farine, l'on trouve 130<sup>fr</sup>50 - 93 = 43<sup>fr</sup>50 par quintal et pour la journée 43<sup>fr</sup>50 x 5 = 217<sup>fr</sup>50 que cela représente un bénéfice supplémentaire sur l'ancien régime de 14<sup>fr</sup>50 par quintal et pour 5 quintaux, soit 14<sup>fr</sup>50 x 5 = 72<sup>fr</sup>50; on doit admettre que la main d'œuvre, ayant augmenté de 0<sup>fr</sup>50 par fournée cela représente 8<sup>fr</sup> par jour, pour les 8 fournées et ramène le supplément de bénéfice à 64<sup>fr</sup>50, ce qui n'empêche pas les autres.

Ce qui est indéniable, c'est que chaque jour, laisse une plus-value de 217<sup>fr</sup>50, pour les frais généraux et le salaire patronal.

Les frais peuvent s'élever à 130<sup>fr</sup> environ; si on déduit ces frais de ce qui est obtenu 217<sup>fr</sup>50 - 130 = 87<sup>fr</sup>50 pour le salaire patronal et les bénéfices, auxquels il convient d'ajouter les bénéfices éventuels, du pain de fantaisie, des petits pains et croissants, de la vente de la braise, de la farine et autres qui représentent un bénéfice journalier de 45<sup>fr</sup> qu'il faut ajouter aux 87<sup>fr</sup>50 soit 87<sup>fr</sup>50 + 45 = 132<sup>fr</sup>50.

Si le pain était vendu 1 franc, il conviendrait

de déduire de cette somme 39<sup>fr</sup>50, représentant  
5 centimes par kilo, sur la production de 5 quin-  
taux, ou 650 kilos de pain, et il resterait alors  
100<sup>fr</sup> net pour bénéficiaires, salaire patronal  
ce qui est largement suffisant.

Pour ces motifs :

Le Conseil municipal  
Emet le vœu que la taxe du pain soit fixée  
à 1<sup>fr</sup> le kilo, prix déjà arrêté par la municipa-  
lité; la présente délibération sera soumise  
à l'approbation de Monsieur le Préfet, et noti-  
fiée aux patrons boulangers.

L'engagement ne défendit pas à tous les membres  
de son pouvoir, et notamment par l'absence  
à donner à la création d'une coopérative industrielle  
l'application de la présente délibération au cas où les  
Boulangers ne comprendraient pas qu'il y a nécessité  
urgente même de modérer leur prix.

Gaz

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un  
engagement qui est ratifié, avec la Compagnie  
pour l'éclairage des villes, 3. Avenue Constantin  
Léquidier, à Paris, qui aura son effet à partir  
du 1<sup>er</sup> Mai prochain, aux prix suivants :

1<sup>fr</sup>46 le mètre cube de gaz  
Exécution des comptes.

- 5 bees - - - - - 2<sup>fr</sup> par mois
- 10 - - - - - 3<sup>fr</sup> - id -
- 20 - - - - - 3<sup>fr</sup>50 - id -

Electricité

Le Conseil en raison des circonstances  
actuelles, autorise M. le Maire, à signer un  
avenant avec la Compagnie d'électricité,  
Sud-Eclair, dont le siège administratif  
est à Bourg-la-Reine (Seine), 85, Grande  
Rue,

Journée nationale  
des mères de familles  
nombreuses

Il est fait lecture au Conseil, de la cir-  
culaire préfectorale, en date du 15 Avril  
1920, relative à l'organisation d'une  
journée nationale des Mères de familles nom-  
breuses, devant avoir lieu le 9 Mai prochain.  
Les Membres de la Commission des fêtes, sont  
chargés de l'organisation de cette journée,  
qui aura lieu, le 9 Mai prochain.

Syndicat  
d'initiative de  
Tourisme

---

Lecture est donnée au Conseil, d'une demande de subvention formulée par le Syndicat d'Initiative de Tourisme et environs, de Versailles, 39, Rue Duplessis.

Le Conseil est d'avis d'accueillir favorablement ladite demande et de voter une somme de cinquante francs, qui sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Boîte de la  
Gare du Guichet

---

Le Conseil décide que la Boîte mobile dont dispose la Commune, sera placée à la station du chemin de fer du Guichet, et levée par un agent de la compagnie, moyennant une rétribution annuelle de 30<sup>f</sup>. Ex dite somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1920.

Répartiteurs

---

En raison des explications fournies par M. Breande, conseiller municipal, le Conseil demande que M. M. les Répartiteurs vérifient les actes mobiliers dont certaines paraissent mal établis.

Diverses commu-  
nications.

---

A été donné à M. le Maire, des commu-  
nications qu'il a faites : Rapport de l'Ingénieur principal de la ligne de Paris à Chartres.

Circulaire préfectorale du 20 Avril 1920 - Lettre de la Préfecture, Lettre préfectorale en date du 30 Mars dernier, concernant la mise en circulation des eaux pures de 1<sup>er</sup> et de 0<sup>er</sup> 50.

Écoles.

---

Le Conseil est d'avis de faire procéder à la réparation des stores placés dans les écoles.

Famille.

---

Il est permis à la clôture du travail d'Orsay jusqu'à la session prochaine de Mai.

Assistance  
aux vieillards

---

M<sup>me</sup> Fabrice. Agée de 70 ans, sans ressources ne pouvant plus travailler, habitant Orsay depuis 1904. Admise au 1<sup>er</sup> parti, sous réserve, que son gendre, M. Jouglet, domicilié à Orsay, fera un remboursement de 5<sup>f</sup> par mois.

M<sup>me</sup> Breton. Agée de 64 ans. Possède une petite maison estimée 5 à 6000<sup>f</sup>, titulaire d'une pension de 260<sup>f</sup> provenant de son mari, sans enfants atteinte de cataracte, qui l'empêche de gagner sa

Assistance  
aux femmes en  
couches

vie, habitant Ersay depuis 1883. Admise  
en 1<sup>re</sup> partie.

f<sup>o</sup> Gaget, née Erroy, habitant la commune  
depuis 1905; sans ressources, le mari actuelle-  
ment sous les drapeaux. Admise en 1<sup>re</sup> partie

Lecture faite, les Membres présents ont signé,

en. Erroy B. Charbon Legros & Dreux  
Courtin  
A. Colin Buisson  
Dolais G. Brinje & Ferry

# Session de Mai. 1920.

## Convocation.

Le mardi 8 juin 1920.

Convocation du Conseil municipal, pour  
le Samedi 12 juin, à 8 heures et demie du  
soir, à la Mairie, pour la tenue de la session  
de Mai.

Le Maire.  
en. Erroy

L'an mil neuf cent vingt, le Samedi 12  
juin, à 8 h 1/2 du soir, le Conseil municipi-  
pal d'Ersay, régulièrement convoqué,  
s'est réuni dans la salle de ses séances, sous  
la présidence de M. Erroy, Maire, pour la  
session ordinaire du mois de Mai.

Étaient présents M. M. Erroy, Maire, Charbon  
Legros Adjoint, Dreux, Fourné, Grégoire  
Comar, Erroy, Erichoux, Courtin, Buis-  
son, Seltier, Escaudo, Joreux, Galcard,  
Dolais, Colin.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Dolais,  
lequel fait lecture du procès-verbal de la  
précédente séance, qui est adopté sans observation.

Compte de Gestion. Le Conseil approuve le compte de Gestion de l'exercice 1919, présenté par M. Binot Receveur municipal de la Commune d'Orsay et dont les recettes et les dépenses s'élèvent

Savoir :

Recettes	_____	125.408 <sup>48</sup>
Dépenses	_____	78.824 <sup>46</sup>
Excédent de recettes	_____	46.584 <sup>02</sup>

laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1920.

Comptes de l'Aspice. Le Conseil est d'avis d'approuver les comptes et Budgets de l'Aspice Archange d'Orsay tels qu'ils sont présentés par la Commission administrative.

Comptes du Bureau de Bienfaisance. Les comptes et Budgets du Bureau de Bienfaisance, sont approuvés.

Compte administratif. M. le Maire rend compte au Conseil municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice 1919.

Après ce compte, rendu par M. le Maire et M. l'adjoint secrétaire de la salle des séances le Conseil procède à la nomination d'un Président.

M. Fournier ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu.

Et le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. Fournier Maire, et comprenant les Recettes, recettes et les dépenses faites pendant le cours de l'exercice 1919, se décomposant ainsi qu'il suit :

Recettes	_____	125.408 <sup>48</sup>
Dépenses	_____	78.824 <sup>46</sup>
Excédent de recettes	_____	46.584 <sup>02</sup>

Toutes les opérations dudit exercice sont

clous et les crédits annulés.

Chapitres additionnels Chapitres additionnels de 1920.

Recettes -

Excédent de l'exercice 1919	146586.02
L'exercice 1919	1173.34
L'exercice 1918	286.00
Centimes communaux 1916	4862.52
Centimes communaux 1915	9842.07
Centimes communaux 1914	1200.00
Centimes communaux 1913	11998.01
Centimes communaux 1912	22.50
Centimes communaux 1911	15.40
Redevance du Sud-Sumière	20000.00
Produit de la souscription et de l'emprunt pour le monument des soldats	
<b>Total</b>	<b>88283.36</b>

Dépenses -

Travaux municipaux vicinaux	5651.35
Emploi du legs Garrau	282.50
Emploi du legs Garrau	211.00
Entretien du matériel d'incendie et d'équipement	200.50
Emploi de la subvention pour les pompiers	64.00
Plus-value des impositions extraordinaires	11611.73
Mémoires impayés d'exercices antérieurs	8100.00
Réfection de la Ruelle aux Cordiers	700.00
Subvention à la caisse des écoles	700.00
Frais d'accouchements des indigentes (30 <sup>ts</sup> chacun)	420.00
Gratification au Cantonnier-Chef	50.00
Gratification à M. Caré, Instituteur adjoint	50.00
Allocation au Secrétaire de la Mairie pour consultation des numéros	100.00
Entretien de la Mairie	1500.00
Chauffage des Ecoles et Mairie	3000.00
Subvention à l'œuvre de la Société du Souvenir	30.00
- id - des Mutilés des Armées	50.00
- id - des pupilles de la Nation	50.00
- id - des pupilles de l'École	200.00
Emploi de la souscription et de l'emprunt pour le monument des soldats	20000.00
<b>Total</b>	<b>52951.35</b>

Report		1921
Indemnité à M. Moulin	_____	20 ..
Allocation à la société de Gompiers	_____	400 ..
Indemnité de logement au directeur de l'école	_____	475 ..
Allocation au porteur de dépêches	_____	50 ..
Fêtes publiques	_____	2500 ..
Inhumations des Indigents	_____	600 ..
Subvention à l'employé (Gare du Guichet)	_____	30 ..
Frais d'entretien des boîtes aux lettres	_____	18 ..
Condonnage du 3 <sup>e</sup> Dubreuil	_____	1125 ..
Indemnité à M <sup>re</sup> Auclan pour délégué à ses fonctions	_____	304 ..
Complément de traitement du Garde. Champêtre	_____	583.35
Journitures scolaires	_____	2000 ..
Subvention à la ferme du 3 <sup>e</sup> Air	_____	100 ..
Dépenses imprévues	_____	3500.76
Entretien des chemins vicinaux	_____	1200 ..
Salariage des classes	_____	500 ..
Recettes diverses	_____	800 ..
Entretien et clôture des Cimetières	_____	3000 ..
Commissaires arbitrales	_____	483.10
Recettes	88.283.86	
Dépenses	89.941.10	
Excédent de recettes	18.342.76	
		Total 60841.10

Budget vicinal

Le Conseil municipal.

Qu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant, et le Règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Qu les propositions présentées par Monsieur l'Agent Corps.

Qu le arrêté de mise en demeure, de Monsieur le Préfet en date du 7 Mai 1920.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de viabilité les chemins de Grande Communication et intérêt commun et vicinal.

Adopte les propositions présentées par Monsieur l'Agent Corps, pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au Budget vicinal, des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1921, avec 3 journées de prestations.

Budget primitif. Recettes et dépenses 10.862<sup>f</sup>

Chapitres additionnels - id - 6215<sup>f</sup>47

Impositions  
extraordinaires

M. le Maire présente au Conseil le tableau des annuités à payer pendant l'exercice 1921, pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement.

9 centimes pour remboursement de 53.300<sup>f</sup> autorisé par arrêté du 30<sup>e</sup> décembre 1902. Epaves.  
3 centimes pour remboursement de 12335<sup>f</sup> 33 autorisé par arrêté du 5 Mai 1903. Ecoles.

10 centimes pour remboursement de 63.789<sup>f</sup> 65 autorisé par arrêté du 10 février 1907. Cimetières.  
4 centimes 50 pour remboursement de 25.666<sup>f</sup> autorisé par arrêté du 12 Mars 1908. Ecoles.

Mémoires impayés  
des exercices antérieurs

M. le Maire propose qu'un crédit de 8000<sup>f</sup> soit inscrit au Budget additionnel de 1920, pour assurer le paiement des mémoires restant dus des exercices antérieurs.

CHIFFRE

Travaux de Menuiserie et Bois	1334.61
Travaux de Maçonnerie et Serrurerie	434.55
Travaux d'électricité Gégoures	390.
Travaux de Serrurerie (Gégoures)	743.22
Travaux de menuiserie (Gégoures)	676.64
Travaux de Menuiserie et Bois autres	99.32
Travaux de plomberie et couverture (Gégoures)	1586.80
Travaux de Maçonnerie et fustierie	2124.24
Travaux de peinture et gâchis	774.74
Mémoire (Berthoulet et Menuiserie)	421.16
Mémoire (Gâchis et Charbonnage)	65.22
Voyage de l'indigène (Gégoures)	28.22
Constatacion de décès (Gégoures)	10.
Honoraires dus à M. Maugé Géomètre	428.51
<b>Total</b>	<b>7917.97</b>

Le conseil reconnaît que les dépenses restant à payer, ont été régulièrement justifiées, et qu'elles seront remboursées sur l'article 5 du Budget additionnel de 1920. Le Conseil donne son avis favorable à la demande de M. l'Agent Voyeur relative au goudronnage

Goudronnage  
du 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Carrières.